

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

**Séance du 28 JUIN 1999**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 31

Tous les délégués

sauf

MM. MESSMER, GOETZ, HOLTZMANN, GANGLOFF, GROSS, BABILON,  
ZINCK, SIBLER, BUCHERT, -excusés-

M. MEYER Ch., Mme MAECHLING,

M. WEISS A. était représenté par M. KEMPF.

DEL. N° 12/1999

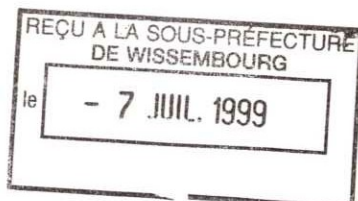
### **OBJET : MODIFICATION DE COMPETENCES DU SICTOM, ARTICLE 2**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'en séance du 20 novembre 1998, le Comité Directeur du SICTOM a délibéré en vue de la modification de l'article 2 de ses statuts afin de permettre au SICTOM d'acquérir les terrains nécessaires à l'installation des équipements de traitement des déchets ménagers (centres d'apports volontaires, centre de tri, ...).

- VU les statuts du SICTOM
- VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 1993 confiant à la Communauté de Communes la représentation de ses communes membres au sein du comité directeur du SICTOM
- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5212-27
- VU la délibération du Comité Directeur du SICTOM du Nord du Bas-Rhin en date du 20 novembre 1998

***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :***

***. approuve la décision de modification de compétences du Comité Directeur du SICTOM du 20 novembre 1998 incluant la compétence en matière d'acquisition du foncier nécessaire au traitement des déchets ménagers à l'article 2 de ses statuts.***



Pour copie conforme  
MORSBRONN-LES-BAINS, le 29 juin 1999  
Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
Bernard LOGEL